

Date de mise en ligne : 01/07/2025

 Médoc Estuaire Communauté de communes 23516	Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire 26 juin 2025
DL2025_2606_9B	Tarifs des Activités Périscolaires (mercredis) et Extrascolaires - Modification - Décision
<p>Le 26 juin 2025 à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, dûment convoqué le 19 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Arsac, sous la présidence de M. Didier MAU.</p> <p>Secrétaire de séance : Huguette PANOZZO</p>	<p>Présents :</p> <p>ARCINS : Claude GANELON - ARSAC : Frédéric AURIER, Monique DIGEON, Laurent CADUSSEAU, Huguette PANOZZO - CUSSAC FORT MEDOC : Dominique FEDIEU - LABARDE : Matthieu FONMARTY - LAMARQUE : Dominique SAINT-MARTIN - LE PIAN MEDOC : Didier MAU, Christine CORNET, Christian DECAUDIN, Alexis TOUSSAINT - LUDON MEDOC : Philippe DUCAMP, Martine VALLIER, Michel DE ZEN, Marjorie ROUSSEL - MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Sylvain LALANNE - MARGAUX-CANTENAC : Sophie MARTIN, Chantal PERNEGRE - SOUSSANS : Karine PALIN</p>
<p>Conseillers en exercice : 32 Présents : 21 Votants : 28</p> <p>Rapporteur : Frédéric AURIER</p>	<p>Absents excusés :</p> <p>Marie-Christine SEGUIN pouvoir à Dominique FEDIEU, Franck SIMONNET, Christian VELLA pouvoir à Didier MAU, Annie BEZAC pouvoir à Christine CORNET, Laurence GANELON pouvoir à Christian DECAUDIN, Denis CABEZAS pouvoir à Martine VALLIER, Anne SAVIN de LARCLAUSE pouvoir à Sylvain LALANNE, Guillaume LAFON, Jessica DUNIAUD, Allan SICHEL, Jean-Claude GOFFRE pouvoir à Karine PALIN</p>

Par délibération n° DL2024_2706_13 du 27 juin 2024, le Conseil Communautaire votait la modification des tarifs des activités périscolaires et extrascolaires et par délibération n° DL2022_0112_12 du 1^{er} décembre 2022 la mise en place de nouvelles pénalités.

Vu l'avis de la Commission mixte Petite-Enfance/Jeunesse du 6 juin 2025 et afin de prendre en compte l'augmentation du coût de la vie, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2025 :

		MERCREDIS		EXTRASCOLAIRE (Vacances)
		Journée	½ Journée	Journée
		Tarif à la journée**	Forfait ½ journée** (7h-14h ou 12h-19h)	Tarif à la Journée**
QF1	0-300	6,69 €	3,35 €	6,69 €
QF2	301-500	8,45 €	4,22 €	8,45 €
QF3	501-750	10,10 €	5,05 €	10,10 €
QF4	751-1000	11,84 €	5,93 €	11,84 €
QF5	1001-1250	13,60 €	6,80 €	13,60 €
QF6	1251-1500	15,45 €	7,73€	15,45 €
QF7	1501-1750	16,99 €	8,50 €	16,99 €
QF8	1751-2000	18,55 €	9,27 €	18,55 €
QF9	Plus de 2000	20,29 €	10,15 €	20,29 €

** Une déduction de 50 centimes sera appliquée aux familles dont l'enfant relève d'un PAI lorsque le repas est fourni directement par la famille.

Pour rappel :

- Toute présence d'un enfant à une activité non réservée (mercredis, vacances scolaires) sera facturée à la famille avec une majoration tarifaire de 25 %.
- Une pénalité de retard de 10 € sera appliquée à la famille en cas de présence de l'enfant après l'heure de fermeture de l'établissement. La pénalité sera appliquée par enfant à partir du 3^{ème} retard identifié dans l'année scolaire, sauf cas de force majeure.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, avec 24 voix pour et 4 abstentions :

► **Décide la modification des tarifs des activités périscolaires (mercredis) et extrascolaires tels qu'indiqués ci-dessus, à compter du 1^{er} septembre 2025.**

Le secrétaire de séance,

Le Président,
Didier MAU

Certifié conforme à l'original

Le Président,

Didier MAU

